

POSTULAT DEMANDANT A LA MUNICIPALITE LA CREATION D'UNE ZONE 30 KM/H A PREVONLOUP

Prévonloup, le 22 août 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commune est traversée par 2 axes de circulation à 50km/h. Suite à la construction des nouvelles villas sur la route de Dompierre de nombreux enfants cheminent sur le trottoir de cette même route et attendent le bus devant le collège dans une zone où le trottoir n'est pas surélevé. Depuis cette rentrée, les enfants de la 1P à la 4P (5 à 8 ans) doivent même traverser la route dans un virage aveugle le mercredi à midi en raison du changement de l'itinéraire.

L'installation des ralentisseurs à l'entrée du village suite aux travaux de 2021 et la mise en place d'un radar mobile n'ont pas permis à notre sens de ralentir le passage des voitures sur cet axe. Les relevés de ces radars ont montré, selon les chiffres donnés lors de la précédente séance du conseil général, que près d'un véhicule sur 5 roulait au delà des 50km/h

De nombreuses communes environnantes ont créé depuis peu des zones 30km/h. J'en veux pour preuve la commune d'Henniez qui a mis en place depuis plus d'une année une zone 30km/h dans le but de ralentir les véhicules au centre de son village rendant cette zone beaucoup plus sûre pour les enfants et diminuant les nuisances sonores des véhicules.

Depuis janvier 2023, les règles pour la mise en place de zones 30km/h ont été simplifiées dans le canton de Vaud¹. Ces zones peuvent être mises en place pour autant qu'au moins un des critères soit respecté:

1. La mesure permet d'améliorer la sécurité des usagères et usagers, de protéger les plus vulnérables (piéton-ne-s, enfants, personnes à mobilité réduite, cyclistes) et de diminuer les accidents
2. De part et d'autre du tronçon de trouvent des pôles d'attraction induisant de nombreuses traversée piétonnes et une présence accrue de cyclistes sur l'axe (usage commercial dense, usage résidentiel dense, places, établissements scolaires, homes, parcs, interfaces de transports, etc.).
3. La mesure permet une atténuation du bruit et des nuisances sonores et contribue à réduire les atteintes excessives dues au bruit au sens de la législation sur la protection de l'environnement

4. Le bâti de part et d'autre du tronçon présente un caractère urbanistique marqué: forte densité, centralité urbaine, aspect historique, bâtiments proches de la chaussée, etc.

Vous conviendrez que de nombreux critères sont remplis!

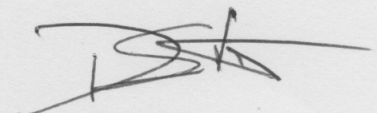
Par ailleurs une solide évidence scientifique confirme:

1. Que la distance de freinage d'une voiture à 30km/h est diminuée de moitié par rapport à 50km/h
2. Que la mise en place des zones 30km/h diminue la mortalité liée aux accidents de la voie publique de 38%, selon une étude du BPA²
3. Que la réduction de la vitesse à 30km/h réduit le niveau sonore d'environ 3dB ce qui correspond à une réduction de 50% du bruit ressenti
4. Que ce bruit est responsable chaque année en Suisse de nombreux cas de troubles du sommeil, d'environ 2500 cas de diabète et d'environ 500 décès cardiovasculaires³

Un contact téléphonique avec le voyer de l'état m'a confirmé qu'une zone 30km/h pourrait être envisagée à Prévonloup et ceci même au delà du simple tronçon entourant le collège.

Par conséquent, en vertu des articles 30ss de la loi sur les communes vaudoises et des articles 54ss du règlement du conseil général de Prévonloup, je demande à la municipalité d'étudier la création d'une zone 30km/h sur la plus grande partie possible autorisée par la loi des routes du village mais au minimum sur une distance la plus longue possible sur la route de Dompierre de part et d'autre du collège et de la place attenante et de soumettre cette demande au Canton.

Pour la sécurité de nos enfants et pour la santé des plus vulnérables, je vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de soutenir ce postulat.



David Santos

1. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/mobilite/routes/DGMR_Limitations-vitesse/DGMR_Directive_OZ30_WEB_planches.pdf
2. BPA 2020, Plus de sécurité routière grâce à la limite de 30km/h, Faits et arguments
3. Prof. Dr Martin Röösli, et al. "L'étude SiRENE". Forum Med Suisse. 2019;19(0506):77-82